

VERSEMENT DU DIVIDENDE RELATIF A L'EXERCICE 2009

Vallourec soumettra à l'approbation de l'Assemblée Générale convoquée le 31 mai 2010, le versement d'un dividende de **3,50 €** par action au titre de l'exercice 2009. Pour bénéficier du dividende, il faut être propriétaire des actions le **4 juin 2010** (« **record date** »).

1. Option de paiement du dividende en actions¹ ou en espèces

Les actionnaires peuvent opter pour un **paiement en actions¹ ou en espèces** :

- Paiement en espèces seulement,
ou
- Paiement en actions avec faculté offerte à l'actionnaire :
 - d'obtenir le nombre entier d'actions immédiatement supérieur en versant à la date où il exercera son option, la différence en numéraire ; ou
 - recevoir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

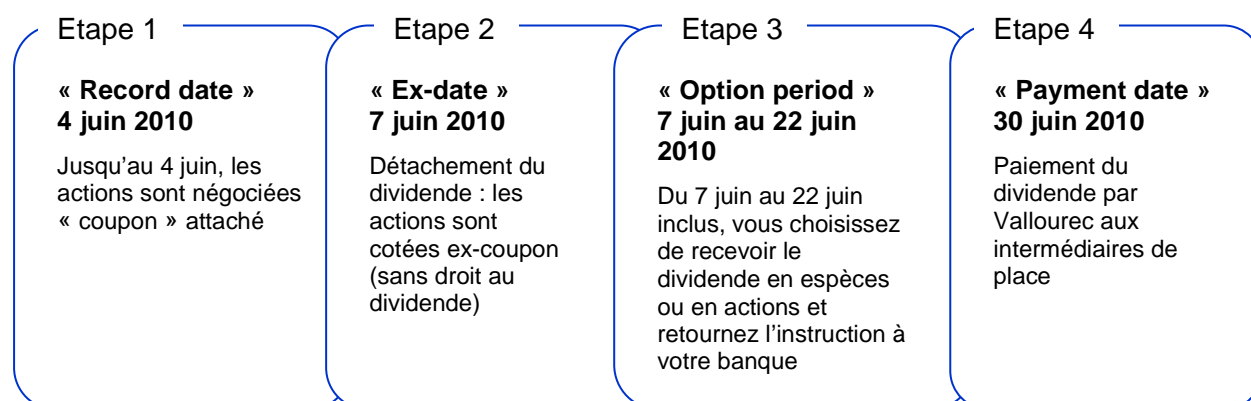
Chaque actionnaire recevra de l'établissement financier teneur de son compte, une demande d'instruction à lui retourner remplie et signée **entre le 7 juin et le 22 juin 2010** inclus (« **option period** »). En l'absence d'instructions de l'actionnaire durant cette période, le versement sera effectué par défaut en espèces.

2. Paiement du dividende

Le versement du dividende par Vallourec aux intermédiaires de place s'effectuera le **30 juin 2010** (« **payment date** »). Chaque actionnaire recevra le dividende sous la forme choisie, dans un délai de un à plusieurs jours, dépendant du temps de traitement par l'établissement financier teneur de son compte.

Les actions émises en paiement du dividende seront **cotées** à partir du **30 juin 2010**.

3. Schéma explicatif



¹ Les actions nouvelles, en cas d'exercice de l'option pour le paiement du dividende en actions, seront émises à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de l'Assemblée Générale, diminuée du montant du dividende et arrondi au centime d'euro immédiatement supérieur.